LES TRAVAUX AU JARDIN COMMUNAL

DEGAGEMENT DES MURS DE PIERRE ET REFECTION DE L'ESCALIER : un lourd travail pour certains mais un beau cachet pour notre jardin et une future zone de repos…

ESPACE JEU DE BOULES : bancs et tables sont en place mais il manquait la délimitation du terrain : c'est chose faite avec de solides poutres !

LES TRAVAUX D'ENTRETIEN : ingrats mais nécessaires …et la matinée s'est terminée par un repas offert par la mairie !

Merci aux bénévoles qui se sont attelés à l'arrachage des mauvaises herbes sur le chemin !

BULLETIN MUNICIPAL DE CHOISY
PRINTEMPS-ETE 2017

ABONNEZ-VOUS A NOTRE LETTRE MENSUELLE POUR RECEVOIR LES DERNIERES INFORMATIONS PAR MAIL : mairie@choisy.fr

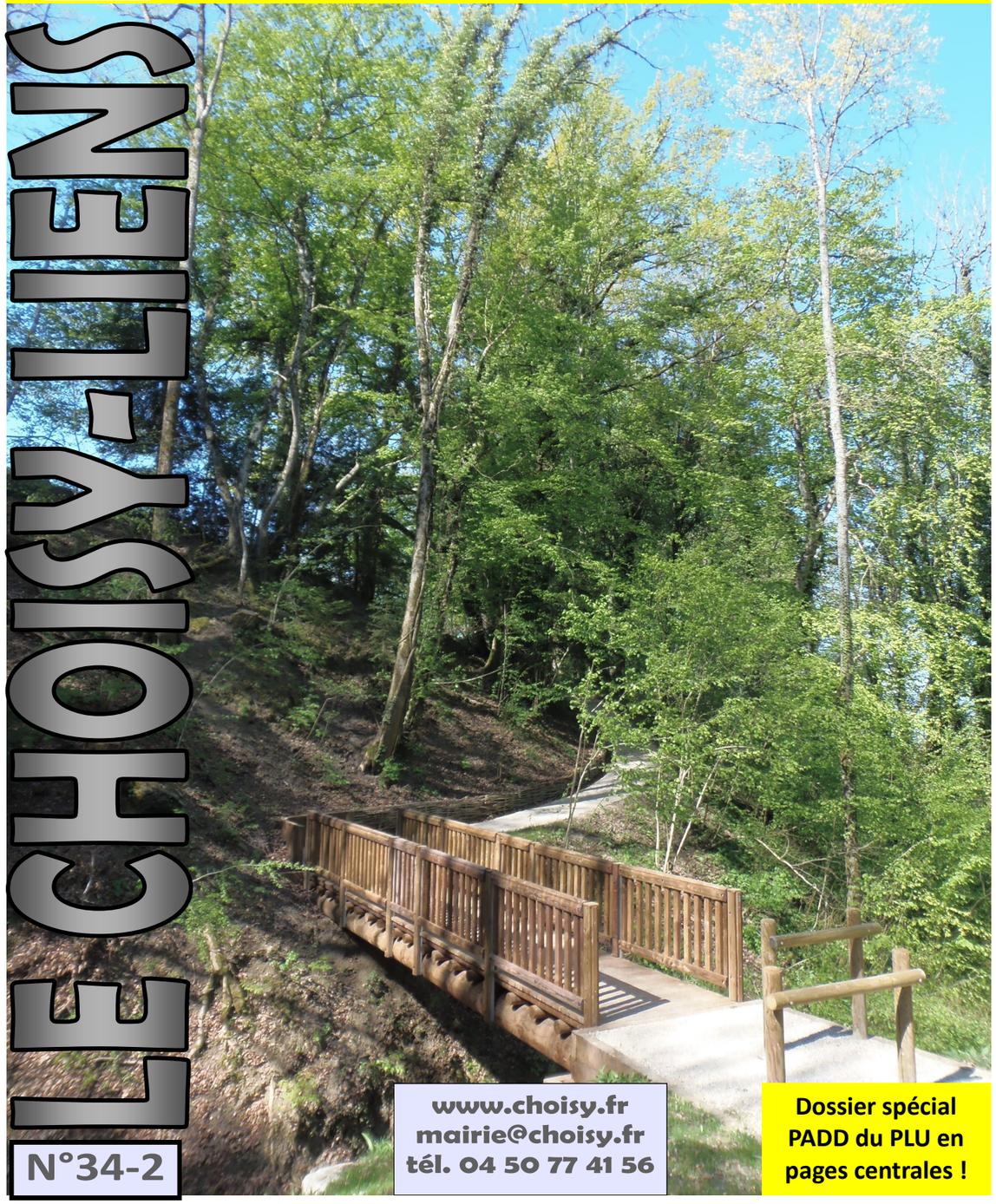

N°34-2

www.choisy.fr
mairie@choisy.fr
tél. 04 50 77 41 56

Dossier spécial PADD du PLU en pages centrales !

EDITORIAL

Choisyliennes, Choisyliens,

CHOISY s'est bien mobilisé pour ces élections présidentielles et vous avez été nombreux à vous déplacer, parfois avec vos jeunes enfants, pour déposer vos bulletins dans l'urne.
Nous sommes au-dessus de la moyenne nationale pour la participation et conformes au résultat national de cette élection.
Vous serez encore sollicités pour les législatives au mois de Juin, les 11 et 18.

Dans ce présent bulletin vous allez découvrir pour certains d'entre vous les travaux concernant le jardin de la mairie réalisé par des bénévoles. Venez le visiter, faites le vôtre, et profitez des moments de détente qu'il procure.

Nos finances sont saines, nos taux d'imposition n'ont pas varié depuis 1995, et nous embellissons tranquillement notre chef-lieu.

Nous avons le plaisir d'avoir une nouvelle secrétaire de mairie, Christelle Fillion, que nous partageons avec la commune de Nonglard, dans le cadre déjà évoqué, de la mise en place de la mutualisation de certaines tâches et des gains de temps qui en découlent. Nous lui souhaitons la bienvenue et nous la présenterons aux Choisyliens lors d'une prochaine cérémonie.

L'été sera bientôt là, et je souhaite à chacun d'entre vous de profiter pleinement des vacances qui se profilent.

Bonne lecture à tous,

Votre maire,

Bernard Seigle

LE BISTROT DU CHEF-LIEU

OUVRIRA SES PORTES POUR LA DERNIERE FOIS CET ÉTÉ AVANT DEMOLITION...ET RENOUVEAU !

NE RATEZ PAS CETTE OPPORTUNITE DE VENIR DEGUSTER LES BONS PETITS PLATS HABITUELS PREPARES PAR LES BENEVOLES DU CONSEIL MUNICIPAL. LES PROFITS SONT INTEGRALEMENT UTILISES POUR AMELIORER LA VIE DES HABITANTS.

DU 24 JUILLET AU 6 AOUT 2017

En couverture : Vue de la passerelle qui relie le Chef-Lieu de Choisy à Perroud par le jardin communal
Tous les habitants sont invités à nous faire parvenir des idées, des photos (en formats IMAGE haute définition), des graphismes, des articles sur un évènement à Choisy (sans mise en page, ni texte scanné, merci).

ACTIVITES

AGENDA

28 mai
Fête des mères et pères
Bistrot de la commune

11 et 18 juin
Elections législatives

21 juin
Réunion publique PLU
Salle des fêtes

1er juillet
Kermesse de l'Ecole
À partir de 10h30 à l'école

9 juillet
Choisy Race
Caisses à Savon
Chef-lieu

24 juillet-6 août
Ouverture bistrot

15 septembre
AG Chemins faisant

NB dates AG Club Loisirs et AG APE : voir la newsletter mensuelle

BIBLIOTHEQUE - HORAIRES
lu 17h30 à 19h, me
et sa 14h00-15h30,
CINEMA
Cinébus tous les 15 jours
programme sur www.cinebus.fr

NUMEROS UTILES

MAIRIE CHOISY	04 50 77 41 56
AG. POSTALE	04 50 77 41 49
CCFU	04 50 77 70 74
POLICE MUN.	04 50 68 89 22
GENDARMERIE	17
POMPIERS	18
SAMU	15
URGENCES EUROPE	112
ALLO ENFANCE	119
ALMA Maltraitances	3977
SPA MARLIOZ	04 50 77 82 40
ADMR	04 50 68 76 56
PRIORITERRE	04 50 67 17 54

SITES UTILES

MAIRIE CHOISY
www.choisy.fr
CCFU
www.fier-et-usses
LUTTE FRAUDES SPAMS
www.33700.fr
DEPARTEMENT HAUTE SAVOIE
www.hautesavoie.fr

CONTACTS ARTISANS

COTE CAMPAGNE – Salon de coiffure - 04.50.77.32 . 44
Annick GRASSI–Médecine énergétique , harmonisation de l'habitat- 06.89.52.92.00
COURTOIS Yann - Thérapeute géobiologue - 06.88.83.98.73
EXPER'TAUX FINANCES—Prêts immobiliers et patrimoine—06.64.65.00.66
Jean-Gabriel THOMAS – autoentrepreneur aide à la personne 06.84.12.21.56
CHOISY ETUDES – Etudes EDF-GDF, Topographie - 04.50.77.44.79
BRIN DE VERDURE – Paysagistes
N. MERMILLOD-BLARDET - 06.61.46.00.99

GUY PALOMBOT - Transports, Levage, Manutention -06.70.16.40.84
PL MAINTENANCE – Mécanique poids lourds - 06.34.30.45.90
ALPES TRADITION Electricité – Installations électriques - 04.50.01.20.70
E.S.M. RENOVATION – Multiservices - 04.50.77.47.45/06.61.18. 47.45
CEDO TRAVAUX – Neuf et Rénovation - 06.88.76.11.00
E-AMENAGEMENT - Menuiserie extérieur/intérieur- **E. PERNOUD** – 06 88 99 45 40
BATI RENOVE – Chauffage, Plomberie & Géométrie - 04.50.77.19.31
CHOISY PLOMBERIE SANITAIRE – Plombier, Chauffagiste - 06.29.92.08.81
Jean-Pierre RICHARD – Peintre - 04.50.77.21.66
GRAVILLON – Entreprise de peinture - 04.50.22.35.92
PRORENO – Plaquiste , Isolation, Peinture - 06.11.81.90.78
SONDAZ Noël – Menuiserie bois et matière - 04.50.77.43.18

VISIO RENOV – Menuiserie, Vitrerie - 06.10.58.61.08
LACOTE BETEMPS – Menuiserie bois et matière - 04.50.77.44.26
SARL VARENIK OLIVIER – Charpente, couverture, zinguerie 06 73 57 71 83
CBTP – Maçonnerie, TP et crêpi à la chaux - 04.50.05.07.23
PERRIN Pascal – travaux d'étanchéité- 04.50.77.42.75
3B CONSTRUCTION – Maçonnerie, Rénovation - 04.50.01.55.87
RTP - Terrassements divers - 04.50.77.43.21
GAL - travaux publics - 04.50.77.41.98
MARCHIONINI-BONATO Régine - Praticienne énergétique - 06 40 16 72 66

CRÉEZ, DÉVELOPPEZ, IMPLANTEZ votre activité économique au cœur de la Haute-Savoie, dans un cadre attractif et de qualité, choisissez les USSES ET BORNES ! Chefs d'entreprises, porteurs de projets, acteurs économiques, notre site est là pour vous informer, vous conseiller et vous accompagner dans votre implantation et votre vie sur votre territoire. Voir : http://www.eco-usses-bornes.fr/

Actualité
L'isolation thermique des façades et des toitures sera obligatoire en cas de grosses rénovations de bâtiments (décret n° 2016-711 du 30 mai 2016).
La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) crée, à son article 14, une obligation de mettre en œuvre une isolation thermique à l'occasion de travaux importants de rénovation des bâtiments, comme un ravalement de façade, une réfection de toiture, ou encore la transformation de garages ou de combles en pièces habitables.
Cette obligation d'isolation lors de travaux importants s'applique à partir du 1er janvier 2017.
Lien utile sur ce sujet :
http://www.renovation-info-service.gouv.fr
https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/5/30/LHAX1613394D/jo

INFOS PRATIQUES

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Mairie	fermé	14h-17h	fermé	8h30-12h	14h-17h	8h30-12h	fermé
Agence postale	8h40-11h45	8h40-11h45 14h00-15h45	fermé	8h40-11h45	8h40-11h45	8h40-11h45	fermé
Arrêté sur le bruit, admis de **NB : jours fériés**	8h-20h **10h-12h**	8h-20h	8h-20h	8h-20h	8h-20h	9h-12h 14h30-19h	INTERDIT
Déchetterie d'Epagny **NB : jours fériés**	13h30-18h30 **FERME**	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30	FERME	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30

RAPPEL : stop au brûlage

Il est interdit, sur l'ensemble du département, à toute personne d'allumer des feux dans les forêts, plantations ou boisements de pratiquer l'écobuage (brûlage des végétaux sur pied, des bois morts, des herbes sèches) de brûler des déchets verts, qui doivent être apportés en déchetterie.

En effet, le risque d'incendie est accru du fait du manque de précipitations au cours des derniers mois.

Une seule exception en dernier recours SAUF EN CAS D'ARRETE DE SECHERESSE, DE PICS DE POLLUTION OU DE VENT > 30 km/h: les agriculteurs peuvent brûler des déchets végétaux après arrachage en respectant les conditions suivantes :

- ✔ informer au préalable la mairie
- ✔ effectuer le feu sur sol décapé à nu et sous surveillance
- ✔ prévoir un dispositif d'extinction à proximité
- ✔ pratiquer le brûlage entre 10h et 16h30
- ✔ prévoir une distance minimale (200m des habitations et des bois et forêts, 100m des routes).

Consignes de prudence générales pour tous

Pas de cigarettes, barbecues ou feux d'artifices en zone sèche ou boisée.

En voiture, pas de mégots jetés par la fenêtre.

LIMITATION DU BRUIT

Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) sont autorisés :

- ✔ jours ouvrables de 8h à 20h,
- ✔ samedi de 9 h à 12 h et de 14h30 à 19h,
- ✔ jours fériés de 10h à 12 h.

L'utilisation des appareils cités ci-dessus est totalement interdite le dimanche

TRANSPORT CAR LIHSA

Une vingtaine de départs par jour pour Annecy depuis La Balme de Sillingy (en face du Casino) ou Sillingy (et autant pour le retour).

Lignes 21 et 22

mobicime
Tous les transports du 74 en un clic

Pour préparer un trajet en transport en commun au départ et/ou à destination de la Haute-Savoie, le site **www.mobicime.hautesavoie.fr** contient toute l'information utile pour voyager sereinement de manière économique et écologique

Bons plans bus :

La Carte Déclic et les abonnements 300 et 400 pour les moins de 26 ans : - 50 % sur tout le département !

http://www.hautesavoie.fr/informations-services/transport-mobilit%C3%A9

COVOITURAGE

http:www.covoiturage.hautesavoie.fr

3 parkings à Choisy

- chef-lieu (cimetière)
- stade de Menulles
- école de Véry

Parking relais de la route du Pont du Trésor à Sillingy = arrêt bus à proximité.

CITOYENNETE

Qu'est ce qu'une ordonnance ?

Le Gouvernement peut demander au Parlement l'autorisation de prendre lui-même des mesures relevant normalement du domaine de la loi afin de mettre en œuvre son programme (art. 38 de la Constitution). L'autorisation lui est donnée par le vote d'une **loi d'habilitation**. Ces actes sont appelés des ordonnances. Elles ne sont pas inconnues de l'histoire constitutionnelle, car elles existaient déjà sous les IIIe et IVe Républiques sous le nom de **décrets-lois.**

Les ordonnances sont **prises en Conseil des ministres** et doivent être **signées par le président de la République**. Les ordonnances entrent en vigueur dès leur publication. Mais un projet de loi de ratification doit être déposé devant le Parlement. Si ce projet n'est pas déposé avant la date fixée par la loi d'habilitation, les ordonnances deviennent caduques. Une fois ce projet déposé, soit l'ordonnance est approuvée (ratifiée) par le Parlement et acquiert la valeur de loi, soit elle n'est pas ratifiée et conserve une valeur simplement réglementaire (inférieure à la loi), constituant alors un acte administratif unilatéral.

Extrait de http://www.vie-publique.fr

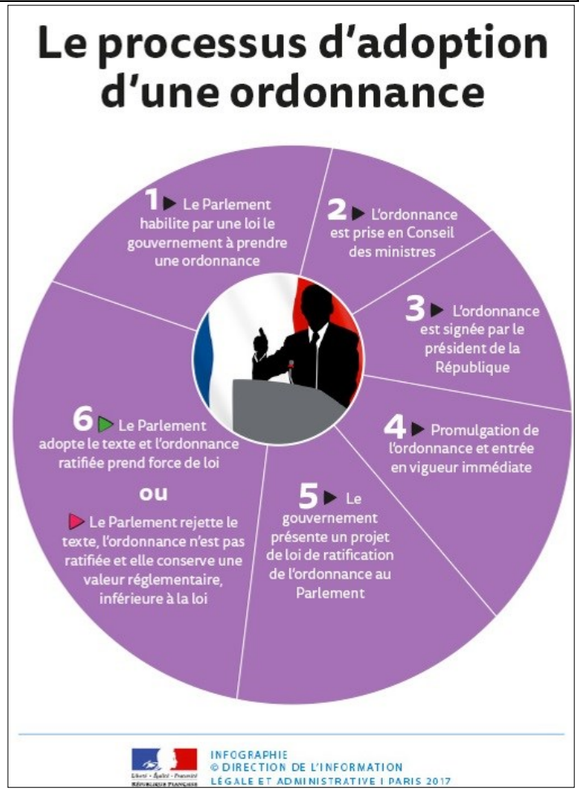

A ne pas confondre avec l'article 49.3 qui donne la possibilité au Premier ministre, après délibération du Conseil des ministres, d'engager la responsabilité du gouvernement sur le vote d'un projet de loi de finances ou de financement de la sécurité sociale, ou d'un autre projet ou une proposition de loi en débat à l'Assemblée nationale.

Si le Premier ministre décide d'y recourir, sa décision entraîne la suspension immédiate de la discussion du projet de loi. Le projet est considéré comme adopté, sans être soumis au vote, sauf si une motion de censure est déposée dans les vingt-quatre heures qui suivent et si elle est votée selon des conditions très précises : seuls sont recensés les votes favorables à la motion de censure qui ne peut être adoptée qu'à la majorité des membres composant l'Assemblée.

A VOS AGENDAS

Législatives (députés) : 1er tour : **11 juin 2017** et 2nd tour : **18 juin 2017**

(Pour mémoire, les sénateurs ne sont pas élus directement par les électeurs, mais par un collège distinct formé de députés et d'élus locaux. Les prochaines élections sénatoriales auront lieu le 24 septembre 2017)

LIMITATIONS AU CUMUL DU MANDAT DE DÉPUTÉ AVEC UN MANDAT LOCAL

La loi organique du 14 février 2014 vient compléter les règles existantes en interdisant le cumul du mandat de parlementaire avec une fonction exécutive locale. **Les restrictions de mandats instituées en 2014 s'appliquent aux députés élus en juin 2017**. Un député ne peut notamment plus cumuler son mandat parlementaire avec les fonctions de :

- ✔ maire, maire d'arrondissement, maire délégué et d'adjoint au maire ;
- ✔ président et vice-président d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou d'un syndicat mixte ;
- ✔ président et vice-président de conseil départemental ou président et vice-président de conseil régional ;
- ✔ président et vice-président de l'organe délibérant de toute autre collectivité territoriale créée par la loi ;

...autres...

TOUT SAVOIR SUR LES ELECTIONS ET LES OBLIGATIONS DES CANDIDATS : http://www.vie-publique.fr

GESTION DE L'EAU POTABLE

Mise en place d'un PRGE

Retenu en tant que territoire en déficit quantitatif par **le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE Rhône Méditerranée 2010-2015)** de l'Agence de l'eau, le bassin versant des Usses, dont Choisy fait partie, a fait l'objet d'une évaluation des volumes d'eau pouvant être prélevés sur son périmètre.
Cette étude a confirmé la situation de déficit quantitatif. Le bassin versant des Usses a ainsi été classé, en 2013, en Zone de Répartition des Eaux(ZRE) pour les eaux superficielles et les eaux souterraines par le Préfet Coordinateur de Bassin (arrêté n°2013345-010 du 11 décembre 2013).

Ce classement oblige le territoire des Usses à se doter d'un **Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)**. Le PGRE est un document qui fixe des objectifs à atteindre en termes d'économies d'eau par les usagers : agriculteurs, collectivités et industries du bassin versant. L'écriture du PGRE a été pilotée par les services de l'Etat (DDT). Il se décline en :

- Points réglementaires : modification des seuils de déclaration et d'autorisation de prélèvements, modification des redevances de l'Agence de l'eau, majoration des rendements des services d'eau potable, etc.
- Points contractuels : liste des études et des travaux à engager sur le territoire dans le but d'atteindre l'objectif de non dépassement du volume de 1,4 millions de m3 d'eau prélevés sur la période entre juin et octobre.

En savoir plus : http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr

ARRETE SECHERESSE du 2 mai au 30 septembre 2017

La préfecture a publié un arrêté le 2 mai 2017 valable jusqu'au 30 septembre 2017 vu le seuil d'alerte atteint dans tout le département avec un déficit de précipitation et la situation dégradée des cours d'eau et des nappes souterraines.

« Les usages de l'eau provenant des réseaux d'eau potable publics et privés sont strictement réservés à la satisfaction des besoins en alimentation en eau potable »

Sauf exceptions, sont notamment interdits le remplissage des piscines privées, le nettoyage des voiries, l'arrosage des espaces verts et jardins entre 8h et 20h et le lavage de tout type de véhicules en dehors des stations.

La préfecture rappelle également « qu'en application de l'arrêté préfectoral du 11 février 2011, il est interdit à toute personne de porter ou d'allumer des feux dans les forêts, plantations ou boisements de l'ensemble du département, et que la destruction par le feu ou l'incinération des chaumes (écobuage) est interdite. »

La police intercommmunale est chargée de veiller à l'application de ces mesures qui sont passibles d'amende.

En savoir plus :
Affichage de l'arrêté en mairie et sur le site de la mairie
http://haute-savoie.gouv.fr
http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr

« L'ESPACE DE BON FONCTIONNEMENT »

Pour la sécurité des personnes et la préservation de l'environnement (corridors écologiques notamment), les documents d'urbanisme (SCOT et PLU) doivent désormais établir des zones non constructibles et non aménagées afin de respecter les différents espaces de fonctionnalité des milieux aquatiques en prenant en compte les zones nécessaires à la gestion des crues, au bon fonctionnement et à la recharge des nappes, les zones humides, les espaces de liberté des rivières, les corridors biologiques, etc…

A Choisy, les zones humides sont identifiées et protégées de longue date. La révision du PLU en cours nous permettra de procéder à quelques ajustements de périmètre au niveau des cours d'eau.

ABONNEZ-VOUS A NOTRE LETTRE MENSUELLE POUR RECEVOIR LES DERNIERES INFORMATIONS PAR MAIL : mairie@choisy.fr

CARNET

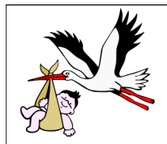

NAISSANCES

07/01/2017 Hugo MASSEILLE
26/02/2017 Noé PARDON
16/03/2017 Lucas TONDEUR
16/03/2017 Anaëlle REMOND-DERBEZ
20/03/2017 Elena BERNARD
30/03/2017 Félicien BOUVIER

Toutes nos félicitations aux parents et nos vœux de bonne santé aux bébés.

MARIAGES

08/04/2017 Xavier FORAY et Sandra AMELINEAU

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés

DECES

24/03/2017 Thérèse VARENIK (née Rimbod)
15/04/2017 René RICHARD

Nos sincères condoléances aux familles

URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

Permis de construire acceptés :

16/01/2017 DUMONT, garage accolé, chemin des Sartons
18/02/2017 ROSSETTO, maison individuelle, route du Château
18/02/2017 COIFFARD/BESANÇON, maison individuelle, route de la Mairie
28/02/2017 SCI BARTOLINI-PASTORELLI, 3 maisons individuelles, route de Cercier
14/03/2017 LA SOURCE DE BASSET, restructuration bâtiment en 10 logements, chemin de chez Basset

Permis de construire modificatifs

28/02/2017 BERTHOUD, modification toiture et façade, route de Rosière
28/02/2017 COISSARD/CHARTREZ, modification toiture et façades, chemin des Néris
19/04/2017 SA MONT BLANC, mise à jour plan masse et réseaux, modification façade, chemin du Marronnier

Permis de construire refusés

23/01/2017 BERNARD-GRANGER, création logement dans bâtiment existant, route du Vieux Rossy
23/01/2017 PAILLARD/SIMOES AMARAL, maison individuelle, route d'Avregny
28/02/2017 CHANEL/VAGLIO, maison individuelle, route du Poirier Rouge

Déclarations préalables :

23/01/2017 VAHLAS, modifications en toiture, route du Chef-Lieu
02/02/2017 PRETOT, division parcelle, route du vieux Rossy
02/02/2017 BERNHEIM, nivellement de parcelles, route des Mégevands
28/02/2017 LES ANES ET MOI, abri tunnel, route du Vieux Rossy
13/03/2017 QUINA, division parcelle, chemin de Farage
23/03/2017 ZANELLA, pose velux, route d'Allonzier
10/04/2017 BOURBON, division parcelle, route des Effrasses
19/04/2017 CAMBRAY, abri voiture, impasse des Noisetiers

TAUX DES IMPÔTS LOCAUX 2017

maintien des taux d'imposition 2016

TAXES	Bases prévisionnelles	Taux d'imposition	PRODUIT FISCAL
Taxe d'habitation	2 241 000 €	**15,03 %**	336 822 €
Taxe foncier bâti	1 324 000 €	**11,83 %**	156 629 €
Taxe foncier non bâti	39 900 €	**56,28 %**	22 456 €
Contribution foncière des entreprises	FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE ➔ CCFU		
		PRODUIT FISCAL 2017	**515 907 €**

FLASH CONSEIL MUNICIPAL

26 janvier 2017

- AUBERGE COMMUNALE : choix de l'architecte et signature du marché de maîtrise d'œuvre
- ONF – programme des travaux 2017
- Augmentation du temps de travail d'un adjoint administratif
- Information sur le retrait de permis de construire demandé par la préfecture
- SMECRU – présentation de gestion des zones humides

9 mars 2017

- Approbation du compte administratif 2016 et Approbation du compte de gestion 2016 . Affectation des résultats
- Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujetions, expertise et engagement professionnel
- Opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Fier et Usses
- CCFU - Modification statutaire en vue d'élargir la compétence « Aménagement et gestion d'itinéraires cyclables »
- Opportunité d'acquisition d'un terrain pour point de collecte à Basset
- Transformation des ex-vestiaires du terrain de foot en maison d'assistantes maternelles (MAM)

6 avril 2017

- Approbation du budget primitif 2017
- Taux des impôts 2017
- Convention de mise à disposition réciproque de la police municipale mutualisée d'Epagny Metz-Tessy/Argonay avec la police municipale de Poisy et la police municipalisée de La Balme de Sillingy/Sillingy/Choisy/Mesigny/Sallenoves/Lovagny/Nonglard
- Aménagements localisés de voirie
- Aide du département et de l'Agence de l'Eau pour la réalisation d'un schéma de gestion des eaux pluviales dans le cadre du PLU
- Coupe de bois 2017 dans la forêt communale

AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE FIER ET USSES

16 février 2017 à Sallenôves

- Intervention du SMECRU : plan de gestion de la ressource en eau (PRGE)
- Engagement de la CCFU pour la restauration des zones humides du Contrat de Rivière des Usses = travaux
- Nouveaux statuts du syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin Annécien (SCOT) et désignation des délégués
- Conventions avec la CCI et la CMA : étude développement économique et plan d'action commerciale
- Adoption du compte de gestion et du compte administratif 2016 du budget général et du budget annexe de l'eau potable
- Présentation du débat d'orientation budgétaire

16 mars 2017 à Sillingy

- Fixation des tarifs de transports scolaires pour l'année 2017-2018
- Création d'un budget annexe « zone d'activité économique des Rioudes-Lovagny »
- Affectation des résultats 2016 pour le budget annexe « eau potable »
- Vote du budget annexe de l'eau potable - budget primitif 2017

13 avril 2017 à la Balme de Sillingy

- Modification de certains tarifs petite enfance
- Fixation des conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers du PAE de Vincy
- Vote du budget général et affectation des résultats 2016 à ce budget
- Adoption du taux 2017 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)
- Adoption des taux 2017 de la fiscalité directe locale
- Votes des budgets annexes de la PAE Vincy-La Bame de Sillingy et de la ZAE des Rioudes-Lovagny
- Modification des statuts de l'Office de tourisme « Alter'Alpa Tourisme »

Principaux points uniquement : l'intégralité du compte-rendu des conseils municipaux et intercommunaux est affiché sur les différents panneaux municipaux et disponible en mairie ou sur internet aux adresses suivantes :
www.choisy.fr, rubrique « vie municipale »
www.fier-et-usses.com, rubrique CCFU
Les conseils municipaux et conseils communautaires sont des réunions publiques ouvertes à tous.

CEREMONIES & FESTIVITES

Les mardis du cinéma

Le CCAS organise le deuxième mardi de chaque mois une séance cinéma pour les personnes du troisième âge. Nous nous retrouvons à partir de 15h00 pour visionner des films tout public. Au milieu de la séance nous partageons un goûter élaboré par les membres du CCAS (thé, café, jus de fruit et petits gâteaux maison). Le mardi 14 mars nous avons proposé une « crêpe party» bien appréciée de tous.

Les prochaines séances : **le 6 juin 2017** et ensuite le deuxième mardi de chaque mois à partir du 12 septembre.

Nous comptons sur votre présence !

Cérémonie du 8 mai

Beaucoup de monde pour cette commémoration qui est là pour nous rappeler régulièrement l'importance de la paix en France et en Europe, dans un esprit de tolérance et de liberté.
Cette année les enfants des écoles nous ont émus en chantant les Allobroges et en portant une gerbe au monument aux morts de la commune.

Merci à eux ainsi qu'à tous les participants qui viennent partager ce moment de recueillement et de souvenir.

ABONNEZ-VOUS A NOTRE LETTRE MENSUELLE POUR RECEVOIR LES DERNIERES INFORMATIONS PAR MAIL : mairie@choisy.fr

UNE LUTTE AU QUOTIDIEN

L'AMBROISIE : c'est l'affaire de tous.

Détruisez-là avant qu'elle ne soit en fleurs !

L'ambroisie à feuille d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) fait partie de ce que l'on appelle couramment « les mauvaises herbes ».Elle est de la même famille que le tournesol (Asteracées ou Composées). Sa morphologie se transforme au cours de son développement pour donner, au moment de la floraison, un buisson qui peut atteindre plus d'un mètre de haut. Elle pousse sur les remblais, les terres à l'abandon, les lotissements et les cultures. SON POLLEN EST TRES ALLERGISANT.

Larges, minces, très découpées, elles sont du même vert sur chaque face, ce qui distingue la plante de l'armoise . Les feuilles, larges et opposées à la base des tiges, deviennent plus étroites et alternes vers le sommet. La tige est dressée, d'une hauteur de 30 à 120 cm (70 cm en moyenne). Elle est souvent rougeâtre et velue. Très ramifiée à la base, elle donne à la plante un port en buisson d'autant plus large que la plante dispose d'espace.

Petites et verdâtres, les fleurs sont disposées à l'extrémité des tiges. Comme pour le maïs, les fleurs mâles et femelles d'une même plante sont séparées (plante monoïque) :

POUR AGIR :
- **sur ma propriété je l'arrache**
- **sur un terrain public, s'il s'agit de plans isolés, je l'arrache**
- **s'il y en a beaucoup, je signale à la mairie de Choisy**

En savoir plus : http://www.ambroisie.info

PETITE MAIS VORACE...alerte à la pyrale

LA PYRALE DU BUIS (*Cydalima perspectalis)*

Espèce invasive originaire d'Asie, elle est arrivée en 2008 seulement mais prolifère désormais faute de prédateurs naturels. En Auvergne Rhône Alpes, elle a commencé à faire des ravages en 2015 et des défoliations totales et continues de buxaies ont concerné l'Ain, la Savoie, l'Isère, la Drôme et l'Ardèche avec parfois plusieurs milliers d'hectares atteints ! **Elle est présente sur la commune !**

Les défoliations ne concernent pas seulement la masse foliaire mais aussi les écorces et les bourgeons. En fin d'été 2016, les zones défoliées ont présenté une sensibilité particulière aux départs de feu avec des incidents dans l'Ain et en Savoie.

QUE FAIRE ?

Le cycle de la pyrale est particulièrement dynamique avec 3 générations par an de mai à septembre, et des femelles qui peuvent pondre jusqu'à 1200 œufs (sous les feuilles). La pyrale vit 32 jours et passe l'hiver au stade larvaire...malgré le froid intense de janvier 2017, les chenilles ont passé l'hiver et ce jusqu'à 600 m d'altitude.

Il est difficile de faire face à l'ampleur de ce ravageur dans les zones naturelles. Dans les jardins, il faut regarder au centre du buis puis surveiller et retirer les chenilles (non urticantes) et, en cas d'infestation, mettre en place un piège à phéromones et pulvériser un insecticide à base de *Bacillus thuringiensis* , une bactérie qui s'attaque à la chenille. **La bataille ne sera pas gagnée pour autant...renseignez-vous en jardinerie**

Source : DRAAF AUVERGNE-RHONE-ALPES

DES NOUVELLES DE LA MATERNELLE

Nous avons participé à plusieurs spectacles : en janvier "les petits papiers de Léopoldine" avec une conteuse et des livres extraordinaires, les enfants ont tous réalisé une carte en pop-up, suite au spectacle. Nous nous sommes rendus à Argonay assister au spectacle "Mamie-Minots" où nous avons pu apprécier la poésie, l'humour et le talent d' Isabelle Noël et de ses compagnons (pas de photo, appareil cassé !).

En mars, nous sommes allés au cinéma à CHOISY voir "Neige et Arbres magiques "

Nous avons assisté au spectacle HIPPO TAM TAM où nous avons découvert plein d'instruments de musique.

En mars, profitant du temps magnifique, nous sommes également allés nous promener à la découverte des fleurs du printemps sur les beaux sentiers de CHOISY

Photos de la fête du 100ème jour d'école: jour où les enfants peuvent venir déguisé, et où nous mangeons des crêpes et des gaufres.

Les grands comptent les jours d'école depuis la rentrée et réalisent une collection de 100 objets qu'ils apportent ce jour-là pour réaliser une oeuvre éphémère.

BIBLIOTHEQUE

Venez découvrir , emprunter et donner votre avis en participant à l'élection du Prix littéraire Rosine Perrier 2017 et en déposant vos bulletins de vote jusqu'au 9 septembre 2017. Laissez vous emporter et surprendre par ces douze romans !

Une grainothèque à la bibliothèque !

Entre les documents sur le jardinage ,l'écologie, la permaculture , les recettes de cuisine, des sachets de graines sont à votre libre disposition ,il suffira d'en rapporter à votre tour dès que votre jardin en aura produit. Ramenons au jardin la plus grande biodiversité possible !

Horaires

lundi de 17h30 à 19h, mercredi et samedi de 14h à 15h30

Pendant les mois de juillet et d'août, la biblio assure les permanences et vous propose un large choix de livres de poche à emporter dans vos valises ou bien à dévorer dans votre jardin ou sur votre balcon ...Surveiller les horaires estivaux sur le site et sur le compte facebook de la biblio...

ABONNEZ-VOUS A NOTRE LETTRE MENSUELLE POUR RECEVOIR LES DERNIERES INFORMATIONS PAR MAIL : mairie@choisy.fr

A L'ECOLE ELEMENTAIRE

Cycle 2

Au mois de mars, les classes de cycle 2 ont fait une randonnée en raquettes au plateau des Glières afin d'y découvrir la faune et la flore.
Au mois d'avril, nous sommes allés au musée Paysan de Viuz en Sallaz : les enfants ont été plongés dans l'ambiance d'une classe de 1924, beaucoup d'émotions au rendez-vous. Ils ont également eu l'occasion de découvrir, de manière ludique, la vie haut-savoyarde au début du 20ème siècle.

Les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2

ont eu la chance de visiter la caserne de pompiers de Saint-Julien-en-Genevois. Deux pompiers ont d'abord expliqué leurs missions et l'organisation des secours, puis les enfants ont pu approcher les différents véhicules et en connaître les utilisations. Les moments préférés : le test de la lance à incendie et le déploiement de la grande échelle.

Quel souvenir inoubliable pour les enfants de CM1 et CM2 !

Sur les conseils d'un professionnel, les enfants ont conduit leur meute en parfaits mushers pendant 45 mn au plateau des Glières. Ils ont goûté aux plaisirs de la glisse au milieu de beaux espaces enneigés et sous un soleil radieux.

Notre sortie de fin d'année du 16 mai fera l'objet d'un article dans le prochain Choisy-liens : au programme pour toute l'école la visite des grottes du Cerdon et, selon les classes, participation à des ateliers (activités autour de la préhistoire ou géologie).
Les CM2, après tant d'années passées ensemble à Choisy, vont clôturer leur scolarité en primaire et se retrouver pendant une semaine en classe de voile du 12 au 16 juin à Aix-les-Bains. Nous leur souhaitons de belles réussites au collège.

ABONNEZ-VOUS A NOTRE LETTRE MENSUELLE POUR RECEVOIR LES DERNIERES INFORMATIONS PAR MAIL : mairie@choisy.fr

RESPIRONS MIEUX

Le Département renforce et accélère son action en faveur de la qualité de l'air en Haute-Savoie (le 20 février 2017)

L'ensemble des moyens complémentaires qui seront mis en œuvre par le Département – *soit environ 18 M€ supplémentaires* – **concerne tous les secteurs d'émission de polluants et comprend des actions internes à la collectivité. Le Département s'est engagé à être exemplaire dans son fonctionnement interne et la conduite de ses actions.**

Pour le Secteur Résidentiel (57% des émissions en PM10 et 7% en NOx)

- **Fonds Air Bois** : passage de la prime de 1 000 € à 2 000 € et extension à d'autres territoires que la vallée de l'Arve. Une autorisation de programme de 2 M€ sera engagée au Budget Supplémentaire.
- **Rénovation Énergétique** : augmentation des subventions pour les logements privés et les bâtiments publics

En savoir plus : http://www.hautesavoie.fr

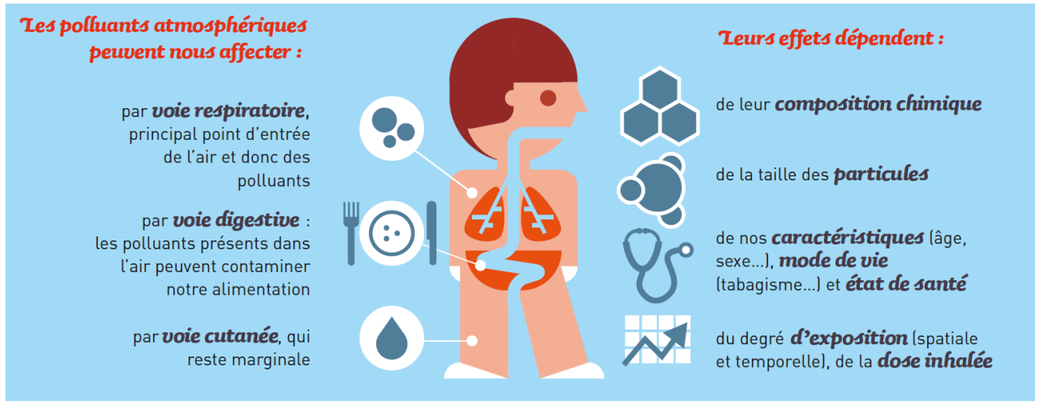

MISE EN PLACE D'UN ENCOURAGEMENT A PARTAGER LA VOITURE

Il existe de plus en plus d'initiatives de « stop organisé » pour faciliter les déplacements des personnes non motorisées et réduire également la pollution et la consommation d'énergie en encourageant à partager sa voiture sur de courtes distances. C'est le complément du « covoiturage » qui lui est organisé et fait l'objet d'un arrangement ou d'une réservation sur un site dédié.

Notre commune n'a aucun transport en commun pour rejoindre ou venir de la Balme de Sillingy où se trouvent à la fois les transports départementaux (ligne 21 et 22 de LIHSA) et les transports scolaires au niveau du collège.

Petit clin d'œil au nom de notre commune, le système mis en place par la commission développement durable a pour but de :

- Nous permettre de contribuer à réduire la pollution de l'air, les consommations d'énergie fossile et les émissions de CO_2.
- Aider les jeunes et moins jeunes à se rendre à la Balme (pour prendre le bus LIHSA ou même plus loin selon accord avec le conducteur),

Conducteurs et passagers (minimum 14 ans) signeront une charte en mairie pour adhérer et recevront un kit très simple pour démarrer. Au départ de Choisy, la prise en charge se fera uniquement aux arrêts de bus scolaires signalés par le logo ci-dessus. Au retour la prise en charge pourra se faire soit au niveau de Chaumontet (après arrêt bus), au centre de la Balme (place du marché) , à l'arrêt de bus en face du parking relais à côté du collège ou à celui en face du Casino.

Pour participer : remplissez le formulaire disponible en mairie ou envoyez un mail à mairie@choisy.fr

ABONNEZ-VOUS A NOTRE LETTRE MENSUELLE POUR RECEVOIR LES DERNIERES INFORMATIONS PAR MAIL : mairie@choisy.fr

BILAN A MI-MANDAT

L'action que l'équipe municipale vous proposait de réaliser en 2014 pour le mandat 2014-2020 se décline en plusieurs thèmes.

Vous trouverez ci-dessous l'état de leur avancement (l'intégralité du programme proposé en 2014 se trouve sous la rubrique « propositions 2014-2020 » sur le site communal).

Nous avons composé au mieux avec les baisses de dotation de l'Etat et notre volonté de maintenir les impôts locaux au même niveau , afin de continuer à améliorer la qualité de vie dans la commune. Nos actions sont menées dans la continuité du **plan d'actions de développement durable** de l'intercommunalité

1- L'aménagement du chef-lieu :

- Le parking est réalisé mais sa couverture envisagée n'a pas été retenue pour ce mandat en raison de la diminution de nos ressources.
- Les gradins pour les spectacles en plein air sont toujours à l'ordre du jour mais nous réfléchissons à un autre site mieux situé, dans le jardin communal, en surplomb du jeu de boules.
- Les petits locatifs sont opérationnels et bien intégrés.
- La maison « Blandin » avec son bistrot est à l'étude par les architectes retenus en vue de réaliser : bistrot, restaurant, chambres d'hôtes (3), tiers lieu de travail pour que créateurs et télétravailleurs, locaux pour petit marché, artisans ou professions libérales. Le CAUE a participé au choix de l'équipe d'ingénierie.

2- L'aide accrue aux associations

- L'aide aux associations n'a pas baissé malgré une diminution de nos ressources.
- Nos dépenses ont diminué car le terrain de foot n'est plus viable et n'est plus utilisé et éclairé.
- L'entretien des équipements mis à disposition (petites salles et salle des fêtes) ainsi que le chauffage et l'électricité restent toujours à la charge de la commune.

3 - La poursuite du reboisement en feuillus

Nous suivons intégralement les programmes proposés par l'ONF
(voir plan d'aménagement forestier dans le Choisylien nr 34-1)

4 - Le suivi de l'infrastructure routière

Le budget affecté à la voirie varie chaque année en fonction des travaux en cours (SILA par exemple) et des dégâts causés par l'usure du temps et par les intempéries.
Le budget affecté à la voirie représente environ 300 000 € annuels et se décline pour 1/3 en fonctionnement (abords, fossés, réparations localisées …) et 2/3 en investissement (tapis neuf).
Nous profitons de ces travaux pour enfouir le réseau électrique quand les subventions le permettent

5 - La pérennisation du parcours de santé

- Deux tables ont été rajoutées sous le préau déjà en place.
- Les finances n'ont pas permis pour l'instant l'installation d'un second préau.

6 - La réforme des rythmes scolaires

Le Temps d'Activité Périscolaire (TAP) a été mis en place et fonctionne correctement. Un article spécifique lui est consacré dans le présent Choisy-liens

7 - Continuer l'assainissement sous l'égide du SILA

L'assainissement collectif est arrivé très rapidement au chef-lieu grâce à la décision du président du SILA de réaliser cet équipement avant la fin de la construction de l'immeuble du CASTANEA.
La suite sera réalisée en fonction des programmes d'investissement retenus par le SILA.

NOS ASSOCIATIONS

Le Comité des Fêtes

Début Avril le vide-grenier a ouvert la saison des manifestations du comité des fêtes . Cette année les exposants étaient moins nombreux que les années précédentes . Ils ont néanmoins fait de bonnes affaires. Nous réfléchissons à une formule « nouvelle », et vos suggestions sont les bienvenues .

Le Lundi de Pâques une cinquantaine de petits chercheurs se sont retrouvés au parcours santé pour la traditionnelle chasse aux œufs .

Le 9 juillet se déroulera la 5ème édition de la Choisy Race (course de caisses à savon). Cette fois les pilotes pourront en découdre sur un nouveau parcours que vous pourrez découvrir à l'ouverture des inscriptions (fin mai) sur le site du comité des fêtes : il est plus technique et tout aussi rapide. Pour cette manifestation nous avons besoin (comme pour les autres) de bonnes volontés alors, si cela vous intéresse, envoyez nous un mail à : p.dussert@cdf-choisy74.fr

Le Club Loisirs

Que de couleurs et de travail à cette belle exposition de patchwork organisée par les membres du club loisirs lors de ce premier dimanche d'avril. Bravo aux artistes pour ce beau moment passé autour d'un café ou d'un thé servi avec un délicieux gâteau maison.

Ne manquez pas l'assemblée générale qui aura lieu mi-septembre pour vous inscrire aux multiples activités proposées : sports, ateliers des arts, théâtre...

A noter les soirées cabaret : vendredi 24 et samedi 25 novembre. ...affaire à suivre ….places limitées !

CHEMINS FAISANT

Le club de randonnée tiendra son Assemblée Générale annuelle le **vendredi 15 septembre 2017 à 19 h** à la salle des fêtes de Choisy.
Tous renseignements auprès du président M. Jean Excoffier 04 50 66 09 38

PERISCOLAIRE

LES CHOISYLOUPS

Pour les vacances de Pâques le centre de loisirs a été organisé autour du thème de la nuit :
« les Choisyloups au clair de lune ».

Entre activités manuelles oniriques (attrape rêve, porte clef étoilé), jeux extérieurs où il était question de loup garou ou encore de lune à décrocher, et une sortie en montagne dans un planétarium ; tout a été fait pour que nos petits loups se retrouvent la tête dans les étoiles.

TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE

Du côté des activités du temps méridien, on met les bouchées doubles dans la préparation du spectacle de fin d'année. Aiguilles, marteaux, colle, stylos, on sort l'artillerie lourde !

Beaucoup de champs de compétences sont explorés pour proposer des activités diversifiées et un spectacle complet. On trouve quand même du temps pour notre gazette, cuisiner des gâteaux et des activités extérieures quand le soleil est au rendez vous.

APE Les parents d'élèves très actifs !

L'APE a offert aux enfants de Choisy un beau Carnaval le 11/02. L'occasion pour les petits, les plus grands…et les parents de se déguiser, s'amuser, danser, et déguster de délicieuses crêpes ! La journée s'est terminée par la mise à feu du Bonhomme de Carnaval dans la cour de l'école… et un repas pour les familles. De très beaux souvenirs !

MERCI !

Encore une réussite pour la deuxième session « brioches » du 09 avril !

Un très grand merci aux bénévoles mobilisés ainsi qu'aux Choisyliens qui ont dégusté nos brioches….. Grâce à vous, de beaux projets de spectacles ou sorties pourront être financés l'an prochain pour les enfants de l'école.

A VOS AGENDAS

La Kermesse de l'école aura lieu le **Samedi 1er juillet** toute la journée ! L'occasion pour tous de se retrouver le matin autour du spectacle des enfants dès 10h30, le midi de se restaurer, et l'après-midi de s'amuser… Châteaux gonflables, activités diverses et plein de nouveautés !

BILAN A MI-MANDAT

8 - La participation de façon active et constructive à la Communauté de Communes Fier et Usses (CCFU)

Outre les services déjà mis en commun (déchets, eau, transports secondaires, gymnases, etc) nous avons mutualisé des services administratifs comme les ressources humaines et l'urbanisme depuis mars 2017;
Nous participons depuis peu à une police mutualisée entre les onze communes situées entre Sallenôves et Argonay y compris Poisy sous la forme d'un partenariat à compter du 1er mai 2017.

9 - Organiser la collecte et le traitement des déchets

Nous développons le tri sélectif en créant des sites propres.
Nous avons actuellement trois sites de conteneurs enterrés (Menulles, chef-lieu et Very) en fonction ou en cours de réalisation.
Il est prévu d'autres sites afin qu'à terme notre facture collective soit réduite.

10 - Assurer la ressource en eau

Notre adhésion à la CCFU pérennise le service de l'eau et nous permet de moderniser le réseau pour réduire les fuites et assurer un meilleur contrôle de l'utilisation
La CCFU fait partie du SMECRU dont le rôle est d'assurer la gestion du bassin des Usses.

11 - Garantir les transports scolaires secondaires

Voir point 7 : cette responsabilité est déléguée à la CCFU qui gère l'ensemble des transports scolaires sous compétence de la Région désormais

12 - Créer un pôle médico-social

Nous devons avancer sur ce sujet, éventuellement au niveau intercommunal

13 - L'entretien des bâtiments communaux

Tous les bâtiments sont entretenus et équipés : à l'école, toutes les classes ont été informatisées.
Ce sont les structures les plus anciennes qui nécessitent le plus d'attention et de financement.

14 - La poursuite des actions environnementales

Le jardin communal est presque terminé et est le point de départ du chemin reliant Perroud grâce à la pose d'une très belle passerelle en bois.
Ce chemin est le premier d'un ensemble de boucles de mobilité douce, en complément des chemins remis en valeur par Chemins Faisant.
La commune a adhéré à l'action ZEROPHYTO initiée par le SMECRU
La mise en œuvre de l'accessibilité aux handicaps
La commune, dont la mairie est accessible, tient compte de cette problématique dans ces nouveaux aménagements dans les limites de la topographie de la commune. Le jardin par exemple est accessible jusqu'au belvédère : les fortes pentes ne permettent pas d'aller plus loin.

Parmi les points évoqués lors de notre élection, certains ne sont pas encore réalisés par manque de temps et/ou de finances. Par exemple l'établissement d'un plan carbone, même si un audit énergétique des bâtiments publics est lancé.

Ce bilan à mi-mandat est le reflet du travail effectué par votre équipe municipale, par l'ensemble des personnels communaux, administratifs et techniques.
Notre commune s'embellit grâce au travail de chacun et à l'aide régulière de bénévoles motivés mais pas encore assez nombreux...Tous les habitants sont les bienvenus pour préserver notre cadre de vie.
Je remercie l'ensemble de nos collaborateurs pour cet engagement permanent.

Votre maire, Bernard Seigle

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

FONCTIONNEMENT 2016

Recettes : 1 445 684 €

PRINCIPAUX POSTES
en milliers d'euros

Dépenses : 1 063 797€

COUPES DE BOIS, AFFOUAGE, FERMAGES : **17,8 k€**
(dont 12,9 k€ pour la vente de bois et affouage)

ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT DES BÂTIMENTS : **128,5 k€**
(dont 66,7 k€ pour l'électricité)

FONDS pour TAP : **7,6 k€**
FONDS GENEVOIS : **263,1 k€**

VEHICULES COMMUNAUX : **3,4 k€**

AUTRES TAXES ET IMPOTS : **952 k€**
(dont contributions directes 502,9 k€)

ENTRETIEN VOIRIE, TERRAINS, BOIS ET FORETS : **99,9 k€**
(dont 82,7 k€ pour la voirie)

REMBOURSEMENTS PERSONNEL : **77,9 k€**

CHARGES DE PERSONNEL : **475,8 k€**
(dont 355 k€ pour les titulaires et 74,8 k€ pour les non titulaires)

REMBOURSEMENT TRANSPORT SCOLAIRE et GARDERIE CENTRE DE LOISIRS : **34,5 k€**

SCOLAIRE : **109,7 k€**
(dont transport 62 ,3 k €)

Concessions cimetière,locations salles, bistrot, cantine, garderie, transport scolaire, divers : **91 k€**
(dont 40,4 k€ pour garderie/centre loisirs et 23,9 k€ cantine)

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS ET CCAS : **62,8 k€**

FRAIS DIVERS ET TAXES : **183,7 k€**
(dont intérêts emprunts 36,3 k€)

INVESTISSEMENT 2016

Recettes : 661 759 €

PRINCIPAUX POSTES
en milliers d'euros

Dépenses : 523 739 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2015 : **381,7 k€**

REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS : **103,8 k€**

DIVERS : **19 k€**
(dont PLU 8,4 k€ et logiciel cantine 5,6 k€)

REEQUILIBRAGES ET AMORTISSEMENT : **19,6 k€**

VOIRIE : **258,7 k€**
(dont 44 k€ pour les pluviales, 93,3 k€ pour liaison douce et 97,7 k€ pour le tri déchets, 10,3 k€ pour les enrobés)

FCTVA : **59,9 k€**
(= remboursement de la TVA)

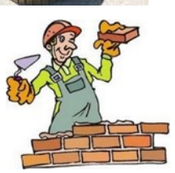

BATIMENTS
. Scolaires : **63,5 k€**
(dont 57 k€ pour véranda école élémentaire)
. Autres bâtiments publics : **68,9 k€**
(dont 59,6 k€ portage achat maisons chef-lieu)

TAXE D'AMENAGEMENT : **68,1 k€**

SUBVENTION DU DEPARTEMENT : **132,4 k€**
(dont 65 k€ pour la voirie et 67,4 k€ pour les espaces publics)

EQUIPEMENT MULTIMEDIA : **9,9 k€**
(dont tableaux numériques école)

BUDGET 2017

FONCTIONNEMENT 2017

Recettes : 1 430 221 €

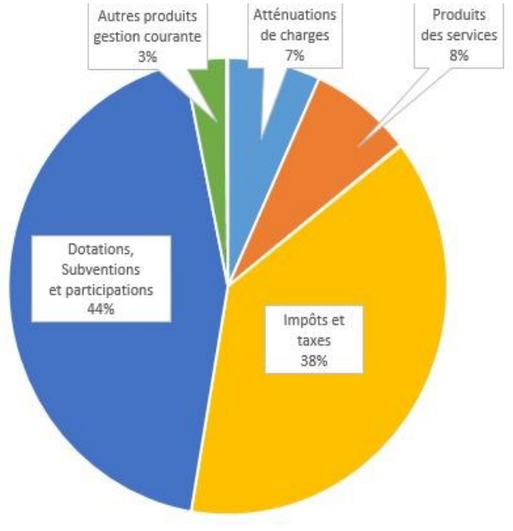

Dépenses : 1 430 221 €

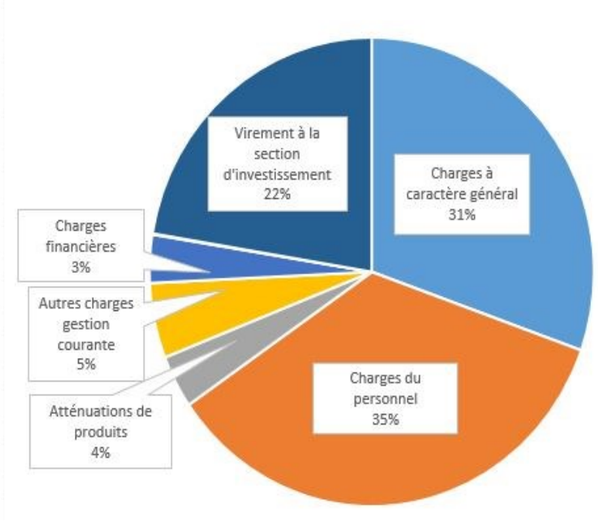

INVESTISSEMENT 2017

Recettes : 3 303 343 €

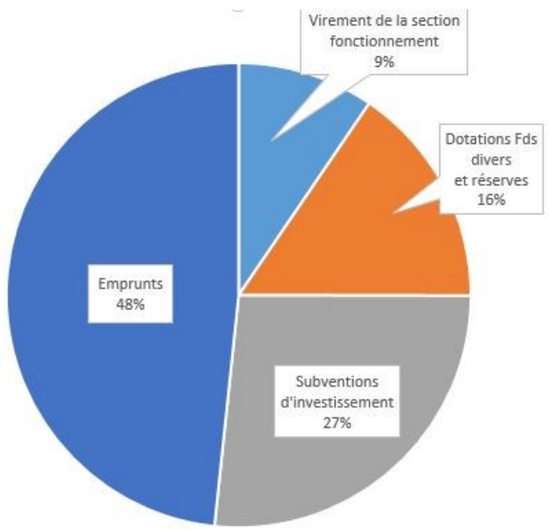

Dépenses : 3 303 343 €

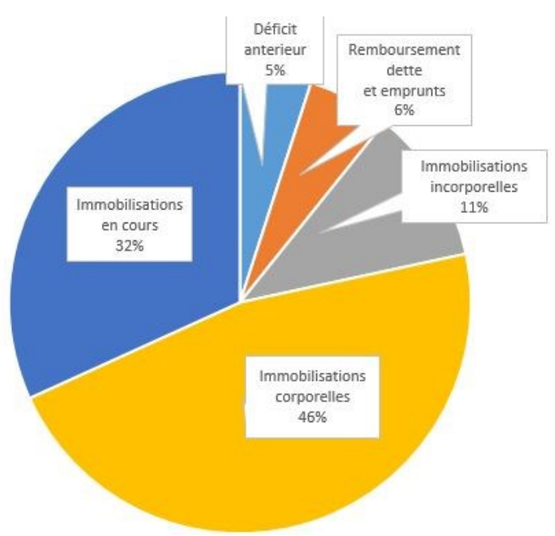

Petit vocabulaire utile :

PLH : Programme Local de l'Habitat
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
DAC : Document d'Aménagement Commercial
PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables
Loi ENE : Loi Engagement National pour l'Environnement (dite Loi Grenelle 2)
Loi ALUR : Loi pour un Accès au Logement et un Urbanisme Rénové
Loi SRU : Loi Solidarité et Renouvellement Urbain
Loi UH : Loi Urbanisme et Habitat
Dent-creuse : Terrain non bâti de moins de 5000 m2 et inséré dans une zone urbanisée
Extensif : Dent-creuse de plus de 5000 m2 ou terrain non bâti faisant partie d'un espace agricole ou naturel non inséré dans une zone urbanisée

Les lois ENE et ALUR sont venues compléter les règles et les dispositions à prendre en compte dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

La Loi ENE est venue **renforcer la prise en compte de l'environnement dans les documents d'urbanisme.**

Les objectifs principaux sont :

-limiter la consommation de l'espace pour les projets de constructions (mieux protéger les espaces agricoles notamment),

- réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- préserver et restaurer les continuités biologiques,
- maîtriser les dépenses énergétiques.

La loi ALUR est venue quant à elle renforcer **les possibilités de densifier les espaces urbains** en limitant les règles restrictives des documents d'urbanisme.

Le SCoT du Bassin annécien est un document d'urbanisme élaboré à l'échelle des 50 communes autour du lac d'Annecy.

Elles partagent le même bassin de vie, et le SCoT vise à répondre aux grands enjeux qui dépassent le simple cadre communal :

- comment accueillir la population nouvelle ?
- comment gérer les déplacements ?
- comment développer l'emploi ?
- comment préserver la qualité du cadre de vie ? ...

Le SCoT a défini un certain nombre d'orientations et d'objectifs que le futur PLU devra respecter (consommation foncière, protection de certains espaces agricoles, ...). Sur CHOISY, il fixe pour objectif de produire environ 150 logements.

Pour plus d'informations, le SCoT est disponible en ligne à l'adresse : www.scot-bassin-annecien.fr

Nous vous invitons à prendre connaissance de l'ensemble de la synthèse du projet d'aménagement et de développement durables pour notre commune et à nous faire part de vos observations, lors des réunions publiques

Conception-réalisation-photos : Espaces & Mutations - avril 2017

BULLETIN SPECIAL

COMMUNE DE CHOISY
RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
Bulletin spécial «info révision du PLU»

LE MOT DU MAIRE

Les études de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avancent et il est temps de faire un point ensemble.
Suite à une délibération du Conseil Municipal, les études ont été lancées en 2016. Cette démarche est aujourd'hui rendue obligatoire pour rendre notre document d'urbanisme compatible avec les derniers textes en application, notamment le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bassin annécien.

La révision du PLU est donc un projet important pour les mois qui viennent. Elle nécessite une méthodologie de travail rigoureuse, avant sa formalisation en un document opposable aux tiers.

Aujourd'hui, une étape importante a été franchie avec la finalisation du PADD.

Ce document permet de fixer les grandes orientations du devenir de notre commune à l'horizon 2030 et servira de feuille de route pour la formalisation des documents opposables aux tiers (plan de zonage, règlement, orientations d'aménagement et de programmation).

Le projet que nous vous présentons traduit les choix forts arrêtés par vos élus et intègre les obligations et les orientations des organismes supra communaux qui s'imposent au PLU.

À chacune des étapes clés, j'ai souhaité, avec le Conseil Municipal, vous associer afin que vous puissiez vous exprimer. En effet, le PADD est l'affaire de l'ensemble des habitants de notre commune. Vos remarques et vos contributions pourront venir alimenter le projet. Votre participation à cette réunion publique est donc essentielle. Ce bulletin spécial doit vous permettre de saisir pleinement l'importance d'un tel débat.

Le Maire,
Bernard SEIGLE

FEUILLET D'INFORMATION

SYNTHÈSE DES ENJEUX ET DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU PLU

réunion publique

le 21 juin 2017 à 19H30

à la salle des fêtes

LE RÔLE ET LA NATURE DU PADD

La traduction d'une volonté politique

Commune au caractère rural encore marqué, notre commune est pleinement intégrée dans la dynamique que connait aujourd'hui le Bassin annécien.

À travers la révision du PLU, la municipalité affirme son souhait de voir notre commune poursuivre **sa structuration pour répondre aux besoins des habitants, tout en maintenant son cadre de qualité.**

Le PADD a pour fonction d'être **un outil permettant à notre commune d'exposer ses intentions pour les années à venir** et de réunir les différents projets en terme d'aménagement du territoire**.**

Il marque donc les orientations que la commune a souhaité inscrire dans un **projet de vie,** et qui concilie :

- La valorisation du cadre de vie et de l'environnement.
- Un développement urbain structuré et confortant le centre-village.
- Le soutien à l'économie du territoire.

RAPPEL : le PADD permet de faire du PLU un document de synthèse entre l'urbanisme réglementaire, encadrant l'acte de construire (comme le faisait l'ancien POS) et l'urbanisme de projet qui est fortement mis en avant et qui doit traduire une volonté politique pour l'aménagement du territoire.

Le PADD s'inspire de la notion de développement durable qui traduit la convergence de trois préoccupations d'ordre social, économique et environnemental.

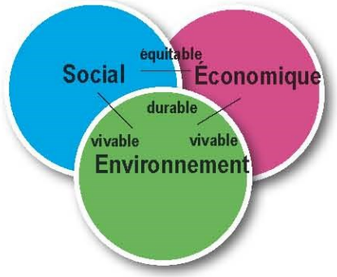

Le DEVELOPPEMENT DURABLE :

«Un mode de développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs»

Définition retenue en 1992, lors de la conférence mondiale des Nations Unies de RIO.

LA DÉMARCHE DES ÉTUDES

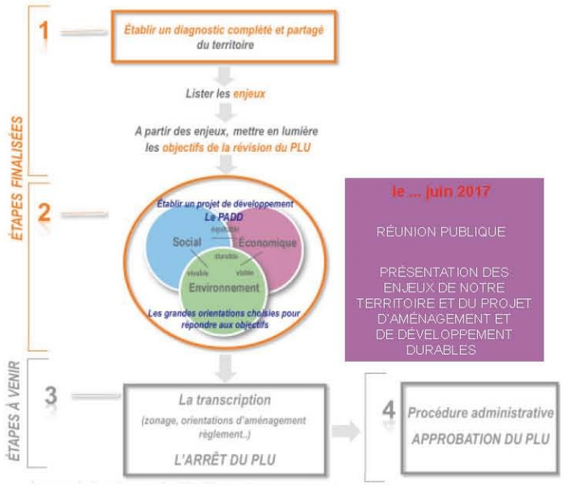

<u>Les réunions de concertation n'ont pas pour objet d'analyser les demandes particulières.</u>

Celles-ci devront être exposées lors de l'enquête publique (phase 4 de la procédure) auprès du commissaire enquêteur qui sera nommé par le tribunal administratif.

LA CONCERTATION

La concertation est ouverte à tous.

Tout au long de la procédure, elle doit permettre d'échanger sur le devenir de notre commune à l'horizon 2030. **<u>Il s'agit d'avoir une vision partagée sur un projet d'intérêt général pour notre territoire.</u>**

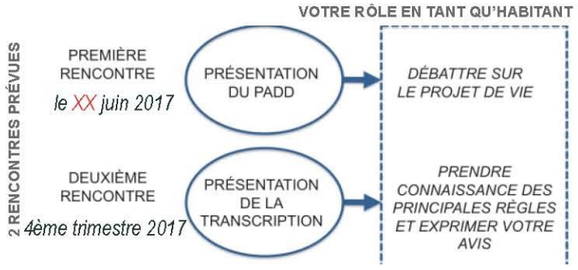

Les principaux éléments d'étude sont et seront à votre disposition en mairie ainsi que sur le site internet de la mairie (www.choisy.fr) au fur et à mesure de leur avancement.
Un registre disponible en Mairie, aux jours et heures d'ouverture de la mairie) est aussi mis à disposition pour recueillir vos avis et vos contributions tout au long de la procédure (envoi par courrier possible).

Au vu des remarques écrites ou orales recueillies, le Conseil Municipal tirera le bilan de la concertation. Cette dernière pourra influencer la réflexion sur le projet de PLU avant son arrêt.

QUELQUES ÉLÉMENTS DU PROJET DE PADD

L'ensemble du PADD, projet de vie à l'horizon 2030 sera présenté lors de la réunion publique

<u>AXE 1</u> : PRÉSERVER LE CADRE DE VIE

Maintenir les éléments naturels emblématiques (haies agricoles, zones humides, cours d'eau, ...).

Tendre vers un développement urbain en réduisant son impact environnemental (déplacements piétonniers, ensoleillement, diminution de la consommation foncière, ...).

Limiter le développement en extensif au Chef-lieu/Perroud et au hameau des Bourgeois

Protéger des pressions urbaines et mettre en scène les sites paysagers (belvédères, lignes de crêtes, patrimoine bâti remarquable, ...), notamment en limitant les extensions urbaines au sein de limites claires d'urbanisation.

Accompagner la densification en maintenant une ambiance de village (hauteurs bâties limitées, augmentation des reculs par rapport aux limites de propriété, espaces verts, ...).

Assurer une gestion durable des eaux pluviales (rétention à la parcelle).

<u>AXE 2</u> : ANTICIPER ET RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA POPULATION

Être en capacité de porter la population communale à environ 1 900 habitants à l'horizon 2030, en produisant environ 150 logements.

Assurer la réalisation de logements collectifs au Chef-lieu/Perroud et encourager une densification des dents-creuses.

Encadrer une future opération de reouvellement urbain à Perroud.

Limiter les emprises constructibles aux besoins du projet et privilégier la production de nouveaux logements à l'intérieur des enveloppes bâties.

Poursuivre une politique de diversification de l'offre en habitat (gammes de logement, logements aidés, ...) pour permettre aux jeunes de rester ou de s'installer sur la commune.

Mieux échelonner le développement dans le temps pour tenir compte de la capacité des équipements.

Faciliter l'évolution des anciennes maisons et des anciens corps de ferme.

Prendre en compte le projet de véloroute le long de la RD1508.

<u>AXE 3</u> : ASSURER LA PRÉSENCE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Favoriser l'animation du Chef-lieu (commerces de proximité).

Offrir des solutions aux activités artisanales non compatibles avec l'habitat, sur Véry.

Assurer les conditions favorables au développement de l'artisanat et des services.

Sécuriser et pérenniser l'activité agricole.

Valoriser l'identité du territoire et mailler les sentiers de promenade.